

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 3 juin 2013, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire suppléant Yves Lévesque.

M. Yves Lévesque, maire suppléant, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois
Anne Pichette

Messieurs les conseillers : Mathieu Drouin
Arthur Plumpton
Bruno Simard

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation du 6 mai 2013, et de la séance ordinaire du 6 mai 2013.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la cour Municipale.
7. Résolution proclamation Les Journées nationales de la culture.
8. Résolution accordant un mandat afin de préparer des plans et devis pour les rénovations de l'école.
9. Résolution autorisant la directrice générale / secrétaire trésorière à procéder sur invitation à la demande de soumissions pour la toiture de la caserne incendie.
10. Résolution autorisant la directrice générale / secrétaire trésorière à procéder sur invitation à la demande de soumissions pour la toiture du gymnase de l'école (côté sud-est du bâtiment)
11. Résolution demande d'extension du périmètre Urbain de la Municipalité de Sainte-Famille.
12. Résolution étude de faisabilité « *Sentier du littoral du Parc des Ancêtres.* ».
13. Divers.
 - 13.1 Demande Tirs de tracteurs à gazon
 - 13.2 Demande Tirs de tracteurs de l'île d'Orléans
 - 13.3 Demande de subvention pour le Cocktail du président « Rassemblement Fournier d'Amérique »
 - 13.4 Résolution autorisant M. Plumpton à participer au Colloque sur la conservation et la mise en valeur des paysages de la vallée du St-Laurent.
14. Rapport des élus sur les divers comités.
15. Période de questions.
16. Levée ou ajournement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation du 6 mai 2013, et de la séance ordinaire du 6 mai 2013.

13-66

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard , **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation du 6 mai 2013, et de la séance ordinaire du 6 mai 2013 soient adoptés.

3. Suites de ces séances

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire trésorière.

13-67

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de mai totalisant 47 650.89 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 5 590.08 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Résolution désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale.

Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la cour municipale

Attendu que les municipalités régionales de comté de La Côte-de-Beaupré, de l'Île d'Orléans et de Charlevoix, les Villes de Sainte-Anne de Beaupré, Beaupré, Château-Richer et Baie-Saint-Paul ainsi que les municipalités de Boischatel, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, L'Ange-Gardien, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, Saint-Tite des Caps, Sainte-Pétronille, Saint-François, Saint-Jean, Saint-Laurent, Saint-Pierre, I.O., Sainte-Famille, Petite-Rivière-Saint-François, L'Isle-aux-Coudres, Les Eboulements, Saint-Hilarion et Saint-Urbain sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré ;

Attendu que les municipalités parties à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré désirent modifier l'article 4 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., c. C-72.01;

13-68

Attendu que les municipalités parties à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC de Charlevoix et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger;

Attendu que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER Mathieu Drouin

APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE Sylvie DeBlois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE CE CONSEIL :

1. Accepte de modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC de Charlevoix à l'adresse suivante : 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 3G1.
2. Soumette la présente résolution pour approbation au ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

7. Résolution proclamation « Les Journées nationales de la culture.

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Famille et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux :

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et de la participation active de ses citoyens à la vie culturelle.

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture.

13-69

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En Conséquence Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Arthur Plumpton, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) ,

Que la municipalité de Sainte-Famille Ile d'Orléans, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

8. Résolution accordant le mandat afin de préparer des plans et devis pour les rénovations de l'école.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'accorder le mandat à Mme Chantal Gingras.

13-70

9. Résolution autorisant la directrice générale /secrétaire trésorière à procéder sur invitation à la demande de soumissions pour la toiture de la caserne incendie.

En conséquence, Sur une proposition de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser la directrice générale/secrétaire trésorière à procéder par voie d'invitation aux demandes de soumissions pour la toiture de la caserne incendie.

10. Résolution autorisant la directrice générale /secrétaire trésorière à procéder sur invitation à la demande de soumissions pour la toiture de l'école de Sainte-Famille, coté sud-est du bâtiment.

13-72

En conséquence, Sur une proposition de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser la directrice générale/secrétaire trésorière à procéder par voie d'invitation aux demandes de soumissions pour la toiture de l'école Sainte-Famille pour le côté sud-est du bâtiment.

11. Résolution demande d'extension du périmètre Urbain de la Municipalité de Sainte-Famille.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille, désire faire une demande d'agrandissement de son périmètre urbain.

Attendu que le secteur visé comprend une portion du lot (130-9-P,) situé en bordure de la route du Mitan.

Attendu que les infrastructures existantes et l'intérêt pour la Municipalité de construire et de rentabiliser en y encourageant le développement.

Attendu que le périmètre urbain actuel offre peu d'occasion pour de nouvelles constructions.

Attendu les usages agricoles en périphérie du périmètre existant.

Attendu que la configuration de l'agrandissement se ferait en considérant une zone tampon de 30 mètres aux limites sud et ouest du site visé.

En Conséquence sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Et résolu par la majorité des conseillers (ères)**, de mandater la MRC de l'Île d'Orléans pour faire une demande d'exclusion à la Commission de protection du Territoire Agricole dans le but potentiel d'un agrandissement du périmètre urbain. M. Arthur Plumpton est contre la proposition.

13-73

12. Résolution étude de faisabilité « Sentier du littoral du Parc des Ancêtres ».

Remis à une séance ultérieure.

13. Divers

13.1 DemandeTirs de Tracteurs à gazon

Le conseil autorise l'utilisation du terrain des loisirs pour l'activité du 20 juillet 2013.

13.2 Demande Tirs de tracteurs de l'île d'Orléans

Le conseil autorise l'utilisation du terrain des loisirs pour l'activité du 10 août 2013.

13.3 Demande de subvention pour le Cocktail du président « Rassemblement Fournier d'Amérique »

Demande refusée

13.4 Résolution autorisant M. Plumpton à participer au Colloque sur la conservation et la mise en valeur des paysages de la vallée du St-Laurent.

13-74

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu d'autoriser M. Arthur Plumpton à participer au Colloque sur la conservation et la mise en valeur des paysages de la vallée du St-Laurent, le coût est de 149.67 \$.

14. Rapport des élus sur les divers comités.

15. Période de questions

16. Levée ou ajournement de la séance

13-75

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 8h50.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
suppléant
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Yves Lévesque, Maire

Je, Yves Lévesque, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*